

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CF62

présenté par
M. Baudu, rapporteur

ARTICLE 7

À la fin de la première phrase, substituer aux mots :

« le retrait-gonflement des argiles »,

les mots :

« les mouvements différentiels de terrain consécutifs à un phénomène de sécheresse-réhydratation des sols ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.